

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE AMEN BANK

**S.A. AU CAPITAL DE 100.000.000 DINARS
SIEGE SOCIAL AVENUE MOHAMED V – TUNIS – R.C. : B176041996**

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 14 Juin 2011 à 16 heures au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2010.
- 2- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2010.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2010.
- 4- Quitus aux administrateurs.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2010.
- 6- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2010.
- 7- Fixation du montant des jetons de présence.
- 8- Renouvellement de mandats d'administrateurs.
- 9- Emission d'Emprunts.
- 10- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des Titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

**POUR LE PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Projet de résolutions

AGO du 14 Juin 2011

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2010 comme suit :

Affectation bénéfice 2010	
BENEFICE DE L'EXERCICE	61 402 803,531
REPORT A NOUVEAU	754,110
RESULTAT A REPARTIR	61 403 557,641
RESERVE A REGIME SPECIAL	0,000
RESERVE A CONSTITUER SUITE AU REINVESTISSEMENT EXONERE	44 452 000,000
DIVIDENDES	14 000 000,000
FONDS SOCIAL	2 000 000,000
FONDS DE RETRAITE	300 000,000
RESERVES EXTRAORDINAIRES	651 000,000
REPORT A NOUVEAU	557,641

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le...

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 200 millions de dinars. Elle délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'Administrateurs de :

Monsieur Rachid BEN YEDDER,

Monsieur Béchir BEN YEDDER,

Monsieur Ahmed EL KARM,

Monsieur Nabil BEN YEDDER,

Monsieur Ridha BEN GAIED,

Et de la Société PGI,

arrivent à échéance lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

Monsieur Rachid BEN YEDDER,
Monsieur Béchir BEN YEDDER,
Monsieur Ahmed EL KARM,
Monsieur Nabil BEN YEDDER,
Monsieur Ridha BEN GAIED,
Et la Société PGI

en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2013.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Monsieur Rachid BEN YEDDER,
Monsieur Béchir BEN YEDDER,
Monsieur Ahmed EL KARM,
Monsieur Nabil BEN YEDDER,
Monsieur Ridha BEN GAIED,
Monsieur Mahmoud BABBOU,
Monsieur Karim BEN YEDDER,
Monsieur Mourad MHIRI,
La Société PGI,
La COMAR,
La Société PARENIN,
La Société LE PNEU.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée...

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à 200 mille dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à un montant global de 30 mille dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par Monsieur le Président, Monsieur le Vice Président Directeur Général et Messieurs les administrateurs dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Neuvième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou d'extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée